

## CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS DELIBERATION

**Séance du 13 décembre 2022**

**N° 2022\_DLB180**

**Élu rapporteur** : Michel SUET

Direction/service : DFIN

Nom : Valérie TARDIVAT

Le 13 décembre 2022, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nevers, légalement convoqué le 7 décembre 2022 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la **présidence de** Denis THURIOT, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2121-7 à L 2121-34).

Nombre de conseillers : 38

Présents (29):

M. Denis THURIOT, Mme Céline MORINI, M. Michel SUET, Mme Amandine BOUJLILAT, Mme Cécile DAMERON, Mme Corinne MANGEL, M. Mahamadou SANGARE, Mme Anne WOZNIAK, M. Sophian SAOULI, Mme Pierrette CONCILE, M. Guy GRAFEUILLE, Mme Françoise HERVET, M. Laurent POMMIER, Mme Isabelle KOZMIN, M. Hervé BARSSE, Mme Muriel MARTY, M. Bertrand COUTURIER, M. Claude LORON, M. Martine MAZOYER, Mme Marylène ROCHER, Mme Christine KRONENBERG, M. Guillaume LARGERON, Mme Iris GALLOIS, M. Jean-Luc DECHAUFFOUR, M. François DIOT, Mme Rose-Marie GERBE, Mme Sylvie DUPART-MUZERELLE, Mme Emilie CHAMOUX, Mme Sandra PARDAL

Effectif légal : 39

Procurations (7):

M. Philippe CORDIER a donné pouvoir à Mme Isabelle KOZMIN, M. Yannick CHARTIER a donné pouvoir à Mme Corinne MANGEL, Mme Chrystel PITOUN a donné pouvoir à Mme Anne WOZNIAK, M. Walid GHESSAB a donné pouvoir à M. Guillaume LARGERON, M. Daniel DEVOISE a donné pouvoir à Mme Amandine BOUJLILAT, M. Basile KHOURI a donné pouvoir à Mme Céline MORINI, Mme Myrienne BERTRAND a donné pouvoir à M. Michel SUET

Secrétaires de séance : Corinne MANGEL et Sandra PARDAL

Absents :

M. Damien BAUDRY, Mme Florence VARD

### TARIFS 2023 - DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS

**Exposé,**

La Ville de Nevers a confié, par contrat de délégation de service public, la gestion de l'exploitation des services suivants à des délégataires:

- Crématorium ;
- Parkings souterrains ;
- Camping municipal

Vous trouverez en annexe à la délibération les propositions de grilles tarifaires 2023.

En conséquence, je vous propose :

- D'adopter les tarifs 2023 des délégations de service public ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat avec Aquadis-Loisirs pour prendre en compte la nouvelle grille tarifaire pour la mise en service de l'aire d'accueil de camping-cars.

---

A reçu un avis favorable en Commission 1 du 05/12/2022  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal, par 36 voix pour,  
Adopte à l'unanimité.

Fait à Nevers, le 13 décembre 2022.

Le Maire,  
par délégation

Michel SUET  
2ème adjoint

Le Maire

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par voie postale 22, Rue d'Assas – 21000 DIJON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.